



Registre

Public

d'Accessibilité



Montbozon



03 84 92 31 83
www.mfr-montbozon.com



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
MFR MONTBOZON

MFR MONTBOZON - 6 rue du Bressot - 70230 MONTBOZON



Bienvenue à la Maison Familiale Rurale de MONTBOZON

Raison sociale : MFR

Adresse : 6 rue du Bressot
Code postal : 70230 Ville : MONTBOZON

Téléphone : 03.84.92.31.83

Site Web : www.mfr.montbozon.fr

Nom du représentant de la personne morale :

- Président : Monsieur Cédric Bernard
- Directrice : Madame Nathalie Roux

Siret : 77852478500012 Naf : 8532 Z

Activité : Etablissement d'enseignement avec hébergement

L'établissement fait-il partie de la 5^e catégorie ? (Capacité d'accueil de l'établissement variable en fonction du seuil d'assujettissement) : NON

Type RH de 4^{ème} Catégorie

Effectif de la MFR site du Bressot : Personnel : 30	Public : 120	Total : 150*
Effectif de la MFR site des Charmes : Personnel : 12	Public : 96	Total : 108*

*dernier PV commission de sécurité

La MFR possède plusieurs niveaux (étage et ou sous-sol) :

Oui Non

Un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité Programmé a été établi :

Oui Non X

→ Si oui, à quelle date ?

Existe-t-il un registre de sécurité ? oui



➤ 1 : Le bâtiment et tous les services proposés **sont-ils actuellement** accessibles à tous ?

Tous les espaces sont accessibles à toute personne venant dans la MFR. L'ensemble des espaces pédagogiques, d'animation et de restauration sont de plain-pied et les accès comme les circulations et les sanitaires sont accessibles et équipés pour recevoir tout type de public.

Une partie de l'internat se trouve à l'étage et la MFR dispose d'une chambre handicapée de plain-pied et d'un ascenseur, de sanitaires et de douches adaptés aux PMR dans un nombre qui respecte la réglementation.

Les salles de cours ainsi que les bureaux de l'administration et des moniteurs sont de plain-pied.

Une place de parking est réservée aux PMR.



➤ 2 : **Formation du personnel (moniteurs, surveillants/ animateurs, ...) aux différentes situations de handicap :**

→ Le personnel est effectivement formé :

Le personnel est sensibilisé régulièrement aux adaptations nécessaires en fonction du handicap et une procédure d'évacuations des PMR est mise en place en cas d'alarme incendie.

Tout le personnel est effectivement formé : à la manipulation des extincteurs, à l'utilisation de l'alarme incendie et au SST.

Les personnes référentes handicap sont joignables en faisant une simple demande à l'accueil du secrétariat, il s'agit de :

- Céline Magaud
- Catherine Bevalot

L'équipe pédagogique a pour mission de rendre les écrits accessibles à tous et facile à lire et à comprendre :

- Choix d'une police d'écriture facile à lire et à comprendre,
- Application des règles pour une information écrite facile à lire et à comprendre : des consignes simples, lecture des consignes, privilégier l'oral à l'écrit,
- Pédagogie adaptée : méthodes d'apprentissage sous forme d'ateliers afin de faciliter l'ancrage des savoirs (jeux, mises en situation, documents illustrés, élaboration de cartes mentales, ...),
- Accompagnement individualisé : correction des études individualisée avec un suivi personnalisé.



Accessibilité de l'établissement



- **3 : Les équipements d'accessibilité sont présents et régulièrement entretenus (ex : ascenseurs, élévateurs, rampes amovibles automatiques, signalétique en braille ...)**
- L'accès du bâtiment se fait par la route menant à la MFR.
 - Une place de stationnement adaptée est placée à côté du bâtiment au plus près de l'accueil. Elle est indiquée au sol par une peinture adaptée et verticalement par la mise en place d'un panneau d'affichage.
 - Le bureau d'accueil est de plain-pied.
 - Un panneau sur le mur de la cour guide vers l'accueil.
 - Les espaces de manœuvre de la porte à l'intérieur et à l'extérieur sont adaptées.
 - Le passage qui relie l'espace accueil aux bureaux de direction, de la comptabilité, des moniteurs et des sanitaires permet une circulation correcte et un espace de manœuvre suffisant. (rampe d'accès pour le site du Bressot).
 - Les sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, l'accès se fait par l'extérieur. Le sanitaire est équipé d'une cuvette adaptée, d'un lave main et d'une barre de relevage.
 - Le mobilier placé dans les différents bureaux est mobile et peut-être tout à fait déplacé pour permettre l'installation d'une personne en fauteuil roulant.

Le registre public d'accessibilité est consultable à l'accueil 6 rue du Bressot et sur le site internet <http://www.mfr-montbozon.fr/>



Pour plus de renseignements, veuillez contacter : **Bénédicte Pretot, responsable qualité.**

Benedicte.pretot@mfr.asso.fr

Tél : 03 84 92 31 83



Services non accessibles à tous



Certains services ne sont pas accessibles à tous

1 : Les dortoirs des jeunes situés en Etage du bâtiment A et bâtiment C, D site du Bressot ne sont pas accessibles aux fauteuils roulants.



Une chambre est accessible aux personnes en situation de handicap de plain-pied dans le bâtiment D, site du Bressot. L'accès aux dortoirs du site des Charmes est accessible par un ascenseur adapté.

2 : Certaines salles de cours sont situées à l'étage



Ce service ne sera pas accessible car d'autres salles de cours sont existantes de plain-pied.



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation en cas de besoin.

Liste des pièces administratives



- 1 : **Établissement nouvellement construit** : l'attestation d'achèvement des travaux
- 2 : **Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014** : l'attestation d'accessibilité en cours APAVE
- 3 : ~~Établissement faisant l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement~~
- 4 : ~~Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda~~
- 5 : ~~Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé~~ : l'attestation d'achèvement
- 6 : Le cas échéant, les arrêtés préfectoraux accordant les **dérogations** aux règles d'accessibilité : en cours
- 7 : ~~Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité * (descriptif de travaux envisagés)~~
- X 8 : Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction.
- X 9 : ERP de 1ère à 4e catégorie : Attestations d'actions de formation justifiant la fiche de suivi de formation du personnel.



Attestation et fiche de suivi de formation du personnel

Je soussignée Mr Cédric Bernard (employeur) atteste sur l'honneur que le personnel de la MFR de Montbozon chargé de l'accueil des usagers du service ont bénéficié des actions de formations suivantes :

Actions de formation dispensée	Compétence(s) acquise(s) par le personnel	Date
« Souffrance, troubles du comportement et conduites à risque chez les adolescents : comprendre, accompagner et prévenir »	Comprendre, accompagner et prévenir les troubles	19/10/2021
Accueillir des publics avec des TDAH (troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité)	Comment les accueillir, les accompagner	15/10/2021
Inclusion et RSO : la place du CA	Sensibiliser le Conseil d'Administration à la démarche d'inclusion	05/10/2021

Cette fiche de suivi de formation du personnel est à signer et à mettre à jour annuellement par l'employeur.

Fiche de suivi d'entretien de l'équipement d'accessibilité

Exigences générales d'accessibilité

- pour la déficience visuelle : Exigences en termes de **guidage**, de **repérage** et de **qualité de l'éclairage** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience visuelle.
- pour la déficience auditive : Exigences en termes de **communication**, de **qualité sonore** et de **signalisation adaptée** pour permettre l'accès des personnes ayant une déficience auditive.
- pour la déficience intellectuelle : Exigences en termes de **repérage** et de qualité de l'éclairage sont atteintes afin de permettre l'accessibilité des personnes ayant une déficience intellectuelle.
- pour la déficience motrice : des exigences spatiales, de **stationnement** et de **circulation adaptés**, de **cheminement extérieur et intérieur**, de qualité d'usage des **portes et équipements**.

Matériel	Description	Date d'intervention
Signalétique (visuelle / auditive)	<p>→ La signalétique indique-t-elle les changements de direction et les accès, les croisements voiture / piéton ... ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? <p>→ La signalétique est-elle lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ? Toute information sonore est doublée par une information visuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	<p>NON avril 24</p> <p>OUI</p>
Circulation intérieure	<p>→ Les personnes handicapées peuvent-elles accéder à l'ensemble des locaux ouverts au public et en ressortir de manière autonome ? Les étages des bâtiments du site du Bressot ne sont pas accessibles pour les fauteuils. Le bâtiment du site des Charmes est entièrement accessible y compris en étage (ascenseur)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	OUI
Eclairage	<p>→ La qualité de l'éclairage, des circulations intérieures et extérieures est-elle suffisamment élevée afin que l'ensemble du cheminement soit traité sans créer de gêne visuelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? 	Partiellement

	<p>Les lumières s'allument automatiquement dans les couloirs (détecteurs) et minuterie à l'extérieur (Hiver : 17h00-22h30/6h30-8h00 et été :21h30-23h00/6h30-7h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? Des travaux sont engagés sur le site du Bressot (bât C terminés et conforme, Bât A livraison avril 2024, Bât B prévus en 2025/2026). Le site des Charmes est conforme. <p>→ Les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font-elles l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée dans les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre pour les personnes handicapées ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? <p>Mise en place de bornes d'éclairage dans la cour en même temps que la rénovation des locaux.</p>	
<p>Ascenseur</p> <p>--</p> <p>Plateforme élévatrice</p>	<p>→ La MFR répond-elle à son obligation de mise à disposition d'ascenseur (si accueil en étage de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible) ?</p> <p>Un ascenseur existe sur le site de Charmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? <p>(Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire)</p> <p>→ Tous les ascenseurs peuvent-ils être utilisés par les personnes handicapées ? OUI</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	<p>Site des Charmes</p> <p>Dimension Adaptée à l'accueil d'un fauteuil, annonce sonore, bouton inférieur à 1,30 m. dégagement ascenseur supérieur à 1,5 M</p>
<p>Portes, portiques et sas</p>	<p>→ Les portes, portiques et sas peuvent-ils être utilisés par des personnes handicapées ? (Largeur des portes, positionnement des poignées, résistances des fermes-portes, repérage des parties vitrées ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ? <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	<p>Oui site des Charmers</p> <p>Non, des travaux de rénovation sont en cours (site du Bressot)</p>

<p>Escaliers</p> <p>–</p> <p>Rampes fixes ou amovibles</p>	<p>→ Les escaliers peuvent-ils être utilisés en toute sécurité par les personnes handicapées y compris lorsqu'une aide appropriée est nécessaire ?</p> <p>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</p> <p>Les rampes sont fixes. Repérage de bande de couleur pour changement de niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	<p>OUI</p> <p>Bandes podotactiles</p>
<p>Sanitaires</p>	<p>→ Chaque niveau accessible prévoyant des sanitaires pour le public, comporte-t-il au moins un cabinet d'aisances adapté et un lavabo accessible pour les personnes handicapées circulant en fauteuil roulant ?</p> <p>➤ Si oui, quels en sont les aménagements spécifiques et adaptés ?</p> <p>Au rez de chaussée : WC + lavabo sont installés + rampe + espace adapté aux fauteuils</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si non, quelles sont les mesures prévues ? 	<p>OUI</p>
<p>Parking</p>	<p>→ Le parc de stationnement de la MFR prévoit-il une ou plusieurs places de stationnement adaptées pour les personnes handicapées et réservées à leur usage ?</p> <p>Une place PMR est disponible devant l'accueil à l'intérieur de la MFR + panneau.</p> <p>→ La place de stationnement adaptée est-elle aisément repérable par tous à partir de l'entrée du parc de stationnement, positionnée, dimensionnée et équipée de façon à permettre aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées et en particulier à une personne en fauteuil roulant ou à son accompagnateur, de stationner son véhicule au plus proche d'un cheminement accessible conduisant à une entrée ou d'une sortie accessible de l'établissement ?</p> <p>Une place PMR est disponible devant l'accueil à l'intérieur de la MFR</p>	<p>OUI</p>
<p>Chambres</p>	<p>→ L'internat de la MFR comporte-t-elle des chambres aménagées et accessibles de manière à pouvoir être occupées par des personnes handicapées, dont aucune n'est située au rez-de-chaussée ou en étage accessible par ascenseur.</p> <p>Une chambre aménagée au Rez de chaussée site du Bressot, à l'étage avec ascenseur site des Charmes.</p> <p>→ Les salles d'eau / cabinets d'aisance présents dans ces chambres sont-ils aménagés et accessibles aux personnes handicapées ?</p> <p>Une salle d'eau aménagée</p> <p>Toilettes handicapées</p>	



ANNEXES